

Discours de M. SULTE sur "Nos archives :"

Voyant le temps s'écouler et le nombre de travaux que la Convention avait devant elle, et considérant que la délégation d'Ottawa, en bonne politesse, devait parler le moins possible, M. Benjamin Sulte dépose son discours écrit, et en fait, verbalement, un court résumé. Nous donnons le discours écrit :

Un seul point me semble avoir été omis dans les savants travaux de M. L.-P. Turcotte et de M. l'abbé Tanguay que vous venez d'entendre : je veux parler de l'indifférence qui règne, dans nos villes comme dans nos campagnes, au sujet de certaines parties des archives locales que l'on pourrait mettre au jour sans qu'il en coûte rien.

Si mince que soit cette idée, en apparence, elle produira d'heureux résultats si elle est adoptée. Puisque nous allons imprimer et répandre par tout le pays les paroles prononcées dans cette réunion, je crois devoir dire quelques mots à l'appui de mon idée, afin que chacun en juge, et surtout qu'elle soit reçue par ceux à qui elle s'adresse particulièrement, la classe instruite. Des huit ou dix questions que, pour la première fois au Canada, nous allons formuler aujourd'hui en programme, il y a tout lieu d'espérer que la plupart, sinon toutes, seront mises en opération. Mais quand ? Les plus pressées ou celles qui entraînent le moins de travail, d'abord, et ensuite les autres. Cela prendra quelque temps, comme tout effort humain. En attendant, il y a de l'espace pour se mouvoir, et il en restera même encore après l'exécution complète de notre programme. N'avons-nous pas, dans chaque localité, des prêtres, un notaire, des étudiants qui n'ont qu'un pas à faire pour se rendre utiles à la cause de l'histoire nationale et qui ne bougent point parce que l'habitude n'est pas prise de tourner ses regards de ce côté ? Chacun peut, cependant, mettre la main à l'œuvre. Celui-ci tirera des archives locales une liste des plus anciens noms d'habitants du lieu. Cet autre analysera les papiers de tous genres qui sont conservés dans les familles. Et puis, le tout sera imprimé vif dans le journal le plus voisin. Pas n'est besoin d'être savant en histoire, en archéologie, etc., pour accomplir cette tâche légère. Il suffit, à peu près, de savoir lire et écrire. Les journaux, qui pullulent à présent au milieu de notre population et qui ne savent pas toujours sur quoi se rabattre, seront bien aises de prêter leurs colonnes, sans compter que ces productions entrent dans le rôle que la plupart d'entre eux se donnent en s'intitulant organes de leurs localités respectives. Ces extraits, ces listes de noms, ces résumés de documents feront leur chemin dans notre monde. Les historiens s'en empareront et trouveront leur place dans l'histoire ; car je l'ai déjà dit, rien n'est inutile, rien n'est de trop dans nos archives les moins importantes.

La grande histoire du pays est très-avancée, et ceux qui travaillent à la perfectionner sont nécessairement des érudits ; mais il nous manque presque entièrement la chronique locale, dont le vide se fait de plus en plus sentir, vide que tant de personnes pourraient combler en donnant, çà et là, un moment d'aide. On peut faire des merveilles dans ce sens, mais qui s'en doute ? La plupart du temps on méprise ces vieux papiers devenus sans valeur, croit-on. Il nous faut ouvrir enfin les yeux là-dessus, et préparer en quelque sorte notre classe instruite au sentiment, à l'amour des sources de notre histoire. Voulez-vous que je vous cite un fait ? Il m'est personnel—mais vous savez que l'on n'est jamais plus éloquent que lorsque l'on parle de soi. J'ai voulu compiler les archives de ma ville natale en fouillant les différents greffes qui y dorment dans la poussière et l'oubli, et en priant les anciennes familles de me laisser voir leurs papiers. Plus de cent fois on m'a accueilli avec un sourire et en me disant : " Certes, vous êtes le bienvenu, mais vous ne trouverez rien qui vaille dans nos documents, " ce qui n'empêchait pas que, une fois les pièces ouvertes, nous y trouvions une foule de renseignements nécessaires à l'histoire de la ville. De visite en visite j'ai amassé quatre-vingt mille petites notes, dont la plupart, prises une par une, n'ont l'air de rien, mais qui toutes classifiées et groupées composent un journal complet qui couvre une période de deux siècles. Ce n'est pas de la science qu'il m'a fallu pour cela ; un peu de volonté, voilà tout. Tout le monde peut en faire autant, selon le volume des archives qui se rencontrent autour de nous. Ces bribes, ces miettes passent par les journaux ou y passeront, et d'autres pourront s'en servir. Elles sont sauvées de l'oubli, de la moisissure, du feu. Elles entrent dans le domaine de l'histoire, qui est leur place incontestable.

Les incendies, l'ignorance, l'humidité nous enlèvent, de jour en jour, quelques manuscrits rares et précieux. La liste de ceux qui ont été détruits de cette manière serait longue, hélas ! s'il était possible de la dresser. On ne se rend pas compte, dans le public, de l'importance des archives. L'indifférence, à cet égard, n'est pas seulement blâmable, elle est parfois criminelle. J'ai connu un bureau public, où, pendant des années, on s'est servi de feuilles d'anciens actes pour allumer le poêle. Ce ne doit pas être le seul cas de cette nature, si on en juge par l'unique cahier du *Journal des Jésuites* qui nous reste et qui a été découvert dans un fourneau. Il est si aisé à un imbécile qui a ces trésors sous la main de s'en " débarrasser, " comme disait le chef du bureau que je vous cite ! Ces paperasses sont si vieilles qu'à peine peut-on les lire. Qui est-ce qui va s'user les yeux à les défricher ? Ceux

qu'elles intéressaient sont morts de longtemps. Brûlons-les ; les épiciers n'en veulent même pas pour envelopper leurs marchandises.

Ainsi raisonnent des gens qui devraient être les premiers à comprendre la valeur des archives nationales. Comment le peuple ferait-il autrement, lorsque des hommes soi-disant instruits donnent un si déplorable exemple de renoncement aux choses d'autrefois ?

Ces pertes prennent des proportions énormes un jour d'incendie. Songeons au palais de justice de Québec, qui a brûlé, ces années dernières, et avec lui une partie des archives les plus précieuses du pays. La postérité nous reprochera d'avoir agi comme des barbares, en laissant perdre sous nos yeux des documents qui étaient notre héritage et le sien.

Une nation doit être fière de ses gloires du temps passé. Si elle ne l'est pas, il faut en conclure que le respect d'elle-même lui manque.

Un peuple doit aimer à étudier son histoire. S'il reste étranger à ce besoin, il n'a pas de patriotisme.

Un pays doit marcher vers l'avenir sans abandonner ses aïeux, ses travaux, ses conquêtes, ses souvenirs. Comme Enée sortant de Troie pour se créer une patrie, nous devons porter notre père Anchise, c'est-à-dire tout ce qui fut notre origine, tout ce qui est nous-même. La race qui conserve le culte du passé deviendra grande, et elle se maintiendra d'autant plus fermement que ses racines plongeront plus loin dans les âges écoulés.

Discours de M. le Dr. DIONNE, de Québec, en réponse au toast porté aux Sociétés-Sœurs :

M. le Président,

Messieurs,

Je vous remercie bien cordialement au nom du Cercle Catholique de Québec, que j'ai l'honneur de représenter en cette belle réunion, des vœux que vous formez pour sa prospérité et des succès que vous lui souhaitez. Votre gracieuse invitation, M. le Président, nous a fait un honneur que nous ne méritons guère ; car notre association, sans exclure toutefois la littérature de ses travaux, n'en fait pas une spécialité ; mais aussi, je puis certifier que le mérite littéraire est hautement apprécié, et comme preuve, je pourrais, au besoin, citer des noms de journalistes distingués et d'écrivains remarquables qui sont des nôtres.

Aussi, M. le Président, tous nos membres ont applaudi à l'idée patriotique que vous avez eue de rassembler dans notre belle capitale toutes les sociétés canadiennes qui travaillent, non-seulement au développement de la littérature, mais encore à l'accroissement de ce sentiment d'unité entre toutes, de ce *cor unum* qui réussit toujours à devenir une force.

La littérature a besoin de protection et de protecteurs ; et elle doit se protéger, si elle veut qu'on la protège : elle doit recueillir ses archives et en former un tout, pour les rendre accessibles à tous, et les sauver de la destruction et même de l'oubli. Votre idée a donc été éminemment patriotique, messieurs, et je n'en veux d'autre preuve que la chaleureuse approbation que vous avez reçue de toutes les Sociétés-sœurs, et le plein succès qui a couronné nos travaux d'aujourd'hui.

Permettez-moi, M. le Président et messieurs, de vous remercier au nom de la Religion et de la Patrie. La Religion voit toujours d'un œil favorable ces belles Sociétés canadiennes-françaises qui n'ont d'autre but que l'avancement du peuple dans la voie du progrès et de la vérité sociale : du reste, toutes nos associations ont un double cachet de religiosité et de patriotisme : elles remplissent ce double but, même inconscientes, du moment qu'elles travaillent ensemble comme faisant partie d'une seule famille, pour se compter et se fortifier entre elles.

Merci, messieurs, pour cette santé qui s'adresse à nous qui formons peut-être la plus humble et la moins connue des Sociétés canadiennes-françaises, mais qui nous enorgueillissent grandement du succès de nos aînées, et nous leur souhaitons à toutes, et spécialement à l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa, prospérité et longue vie.

Discours de M. DE BONPART :

M. le Président, Messieurs,

Au nom de l'Union Catholique de Montréal, je vous remercie de l'invitation que vous lui avez adressée ; je vous remercie également de la distinction avec laquelle vous avez accueilli ses représentants.

Le but de l'Union Catholique, comme cette dénomination l'indique clairement, est d'allier dans ses travaux la religion avec la philosophie, l'histoire, la littérature, les beaux-arts, l'économie politique et sociale. Elle atteint sûrement et facilement ce but, guidée qu'elle est par la doctrine et par la science des Pères de l'illustre Compagnie de Jésus.

Le programme de l'Union Catholique, tout en subordonnant à la foi la raison et la science, embrasse l'étendue entière du vaste champ où se déploie l'intelligence humaine. La littérature et l'art de bien dire viennent en aide aux travaux de l'Union Catholique, mais ils n'en sont pas le principal objet. Bien penser, penser chrétiennement est toujours utile, toujours nécessaire ; bien parler n'est souvent qu'agréable. Cependant l'Union Catholique ne néglige ni négligera l'art de bien dire ; au contraire, elle l'apprécie et le cultive avec soin en vue de la

mettre au service des vérités catholiques, des saines notions de la morale, en un mot des principes fondamentaux de l'ordre social chrétien.

L'Union Catholique vit modestement ; elle n'essaye point d'étendre son influence en faisant appel à la curiosité que peuvent éveiller des discours frivoles ; elle cherche et trouve sa force dans des études sérieuses et dans des actes de foi, en d'autres termes elle s'affirme catholique avant tout. Je ne veux ni ne dois le cacher ici.

Sur le terrain de la religion unie aux œuvres de l'intelligence, l'Union Catholique sera toujours prête, n'en doutez pas, messieurs, à secondar les efforts que vous ferez non-seulement pour conserver, mais encore pour accroître le renom des Canadiens-français. Non moins que vous, l'Union Catholique a cette double tâche vivement à cœur ; elle saura, du moins je l'espère, vous en donner la preuve en conviant, un jour, l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa à une fête dans laquelle la littérature, la poésie, l'esprit et l'éloquence, réunis comme en ce moment, feront honneur aux Canadiens-français et à leur patrie.

Au nom de l'Union Catholique de Montréal, dont j'ai l'honneur d'être président, je vous remercie de nouveau, messieurs, de votre excellent accueil, et je porte la santé de votre Institut en exprimant le ferme espoir qu'il obtiendra tout le succès que méritent le dévouement de ses fondateurs et celui de ses membres actuels.

Mémoire sur la propriété littéraire lu par M. J. C. TACHÉ à la Convention tenue le 25 octobre 1877, dans la salle publique de l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa :

Les circonstances éloignent forcément de ce mémoire l'examen critique des opinions émises, en divers temps, sur l'important sujet de la propriété littéraire. Ce travail hâtif ne peut être autre chose qu'un exposé rapide de la matière, une mise en train de la question.

Si je ne savais quels sont les écarts dont est capable l'esprit humain, si je ne connaissais quelles fausses interprétations on peut donner à l'histoire, si j'ignorais que l'homme s'est étudié à douter de tout, à tout nier, je ne concevrais pas qu'on ait pu élever des objections contre le droit d'un auteur à la possession de ses œuvres, je ne comprendrais pas qu'on ait pu travestir les annales de l'humanité au point d'affirmer que l'antiquité et les temps antérieurs aux nôtres n'ont point admis ce genre de propriété.

La propriété littéraire, comme toutes les autres propriétés, est de droit naturel ; elle n'a donc pas pu ne pas être reconnue dès l'origine des temps.

Cette propriété a sa manière d'être propre ; dans la réglementation de l'exercice des droits du propriétaire, les usages, coutumes et lois ont varié avec les temps, les circonstances et les mœurs ; mais le principe n'en est pas moins resté l'objet du consentement unanime des peuples ; parce que, pour nier le principe sur lequel elle repose, il faut avoir laissé obscurcir en soi cette lumière qui éclaire tout homme venant au monde.

Soit que laissée, sans lettre, dans le trésor des idées premières de justice, soit que dévolue à l'interprétation prétoriale du magistrat, soit qu'inscrite dans le droit positif, qu'on l'ait qualifiée du nom de prérogative, du nom de privilège ou de tout autre nom, la notion de la propriété littéraire a toujours été maintenue de tout temps, sous une forme ou sous une autre.

Comme toutes les autres, la propriété littéraire a pour objet une chose extérieure à l'homme, laquelle s'ajoute à sa personne avec le droit d'user, de transmettre, d'altérer, de transformer et même de détruire ; soumise, du reste, aux charges et restrictions qu'impose l'existence nécessaire de la Société Religieuse et de la Société Civile.

Ce n'est pas l'idée qui fait la matière de la propriété littéraire ; l'idée n'est pas plus une propriété que la force physique n'est une propriété ; ce sont des attributs inégalement distribués aux hommes, moyennant lesquels, étant mis en travail, l'homme peut ou produire un livre ou conquérir un animal sauvage, qui eux, ce livre ou cet animal, deviennent la propriété de l'auteur ou du premier occupant.

Dans le domaine des livres, il en est de deux sortes dont les auteurs ne sont point propriétaires et dont le dépôt, la garde et l'interprétation sont donnés aux deux sociétés chargées de diriger les hommes vers leur fin prochaine et vers leur fin dernière ; on comprend de suite qu'il s'agit ici des livres de la loi ; des livres de la loi de Dieu confiés au Pontife, et des livres de la loi humaine confiés au Prince. La propriété de ces dépôts faits partie des biens de l'Eglise et des biens de l'Etat.

Il est encore une sorte de propriété littéraire dans laquelle l'Eglise et l'Etat ont des droits associés à ceux de l'auteur ; je veux parler de la part de contrôle, d'honneur et de profits qui s'appliquent aux œuvres d'un subordonné ou d'un fonctionnaire, étant que considéré dans l'exercice de sa charge ou de ses fonctions.

La propriété comporte trois sortes de droits, que j'appellerai respectivement droits de contrôle, droits honorifiques et droits mercenaires. Les droits que je nomme de contrôle, dans l'espèce, donnent à l'auteur le privilège d'altérer, de changer la forme ou le fonds de ses écrits, d'en retrancher, d'y ajouter, de les détruire, et réciproquement d'empêcher qu'on altère, change, retranche, ajoute ou détruise sans son consentement : sauf, bien entendu, la réserve des droits de censure disciplinaire que commandent

les intérêts de la Religion, de la Morale et de la Société.

Les droits que je dis honorifiques confèrent à l'auteur le respect, la considération, l'influence et autres avantages du même genre, selon son mérite.

Les droits mercenaires d'un auteur ne sont pas autres que ceux des travailleurs ordinaires : c'est le droit de retirer de son labeur le salaire qui convient, le droit de vivre de ses sueurs, en un mot.

J'ai dit que l'histoire témoigne de l'admission, de consentement universel, du droit de propriété littéraire ; un rapide coup d'œil jeté sur les annales du passé suffit à rendre palpable ce grand fait historique.

Dans les antiques sociétés de la Chaldée, de l'Egypte et de l'Inde, sociétés dont les immenses connaissances sont attestées par des monuments dont la grandeur et l'ordonnance nous étonnent, non-seulement les livres ou ce qui les représentait, mais le savoir, pour ainsi dire, était une propriété tenue en commun par des castes. De la propriété littéraire ainsi constituée, et réglementée avec un soin jaloux, les détenteurs retireraient considération, honneur, pouvoir et profits.

La forme la plus ancienne de l'exploitation de la propriété littéraire individuelle est celle de la récitation des œuvres de l'esprit. Le vieil Homère, type des rhapsodes récitateurs, allant de ville en ville et de palais en palais, réciter ses chants pour gagner sa vie, est la plus grande figure de ce genre. Ce mode d'exploitation des produits de l'intelligence sur les tréteaux de la cité antique et dans les demeures des grands, exploitation que, dans la vieillesse de l'auteur, terminait souvent la mendicité, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Les Bardes du Nord, les Troubadours, les Chanteurs et Conteurs populaires sont de la race d'Homère. Les lecteurs publics qui récitent leurs compositions à tant le cachet, descendent encore du vieux chantre d'Ilion ; bien que le genre, en eux, indépendamment de leur mérite personnel, ait perdu ce reflet de poésie que donnent, à tout ce qui les concerne, les sociétés primitives.

L'essor donné aux lettres, par les civilisations grecque et romaine, offrit aux auteurs, comme moyens de tirer partie de leurs œuvres, le patronage des princes, des ministres et des riches patriciens, et le patronage du public par la multiplication des copies. Ce fut alors que fleurirent dans tout leur éclat, d'un côté, la race des Mécènes, protecteurs des hommes de lettres, et de l'autre la classe des *bibliopoles* ou entrepreneurs de copies.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que rien de semblable n'ait existé avant les siècles de Périclès et d'Auguste. En pareille matière, rien n'est nouveau, l'homme est toujours le même, et quand on remonte à l'essence des choses et qu'on les examine dans toute leur simplicité, on s'aperçoit que ce qui paraissait différer le plus ne diffère, en réalité, que dans les accessoires et du plus au moins.

Voici venu le temps des invasions des barbares et de la transformation de la société en un ordre nouveau. L'Empire romain s'était constitué des débris des monarchies anciennes ; les nations modernes allaient surgir des cendres de l'empire romain. Dans le fracas de cette grande chute, dans les ruines qu'amoncelait cette lutte gigantesque, les monuments des lettres, confiés à de frêles parchemins, n'auraient pu survivre à des dévastations qui ne laisseraient que des vestiges de monuments faits de granit, si l'Eglise n'avait été là, avec son organisation, je ne dis pas admirable, car ce serait trop peu dire, puisqu'elle est divine.

Les ordres monastiques étaient fondés, et ce furent les moines qui devinrent les héritiers, les conservateurs et les continuateurs des œuvres littéraires du passé. Les couvents étaient alors ce qu'ils sont aujourd'hui, ce qu'ils seront toujours, les asiles les plus sûrs de la science comme de la vertu. La propriété littéraire revoyait une situation, non pas semblable, mais analogue à celle des antiques sociétés : les communautés religieuses faisaient, à l'égard des lettres, gratuitement, à force d'abnégation et dans l'oubli du monde, ce qu'avaient fait les castes savantes de la Chaldée, de l'Egypte et de l'Inde.

Avec un peu de repos revint, aux peuples, le goût de la littérature, et, avec le travail d'un monde en reconstruction, le goût des sciences et des arts. Le métier de copiste reprit la reproduction des écrits anciens possédés par les monastères, en même temps que des œuvres nouvelles.

La propriété littéraire était non-seulement reconnue, mais elle était sérieusement protégée au moyen-âge ; nous en avons la preuve dans les chroniques du temps. Entre autres faits qu'on y trouve racontés, on y lit l'histoire d'un certain plagiaire qui, pour avoir usurpé le labeur et les œuvres d'un poète provençal, fut fustigé " *suivant la loi des Empereurs*, " dit le récit.

La fondation et la dotation des Universités vinrent prêter main-forte aux couvents pour multiplier les copies des livres anciens et récents ; ces corporations avaient des copistes à gages, et bientôt il y eut assez de bibliothèques publiques et de copies privées, pour rendre l'instruction accessible à ceux que la vocation poussait vers les lettres.

L'Occident devenu, non pas le seul, mais le principal foyer des sciences et des arts, vit enfin naître l'imprimerie.

Cet art, substitué à l'ancienne copie, fut d'abord de difficile et coûteuse pratique ; il eut besoin, comme tout ce qui est faible, des secours, du privilège et de la protection ; privilège et protection qui lui furent généreusement accordés. Je vous prie de remarquer que ces privilèges accordés aux imprimeurs-éditeurs n'étaient point